

<https://www.paris-normandie.fr/id459098/article/2023-10-19/devant-un-college-dyvetot-il-p...>

Par Mireille Loubet-Anquetil

🕒 10 min read

## Devant un collège d'Yvetot, il profère des injures racistes et se rebelle lors de son interpellation

Policiers municipaux et gendarmes sont venus cueillir un quinquagénaire mardi 17 octobre 2023, ivre au volant dans le centre-ville d'Yvetot. Il avait lancé des injures racistes à l'encontre d'une collégienne. Libéré à l'issue de sa garde à vue, il sera jugé le 15 décembre 2023.



L'automobiliste en état d'ivresse circulait devant le collège Bobée à la sortie des classes. Il s'en est pris verbalement à une jeune fille puis physiquement aux policiers et gendarmes venus l'interpeller - Paris Normandie



*Par Mireille Loubet-Anquetil*

Publié: 19 Octobre 2023 à 19h19 Temps de lecture: 1 min

Un Cauchois d'une cinquantaine d'années a été interpellé mardi 17 octobre 2023 en début de soirée en plein centre-ville d'Yvetot après avoir proféré des injures racistes à l'encontre d'une jeune fille qui sortait du collège privé Bobée. Circulant dans sa voiture, en état d'ivresse manifeste, l'homme s'en est pris verbalement à une collégienne en l'injuriant sur ses supposées origines. L'échange a été surpris par des adultes, des parents d'élèves qui attendaient la sortie de leurs enfants devant l'établissement scolaire et les faits ont aussitôt été signalés au bureau de la police municipale, tout proche.

Arrivés rapidement sur les lieux les policiers municipaux ont voulu procéder à l'interpellation du quinquagénaire. Or non seulement il s'est rebellé à coups de pied et de poings mais a de nouveau proféré des injures et des menaces. Il a réitéré encore avec des injures, des outrages et des menaces de mort à l'arrivée des gendarmes de la brigade territoriale d'Yvetot appelés en renfort.

Veuillez fermer la vidéo flottante pour reprendre la lecture ici.

## **Deux policiers et trois gendarmes victimes de coups**

Placé en garde à vue à la gendarmerie d'Yvetot puis remis en liberté, ce quinquagénaire devra comparaître devant le tribunal judiciaire de Rouen le 15 décembre 2023 sur reconnaissance préalable de culpabilité. Il sera jugé notamment pour violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique. En effet cinq personnes ont été atteintes par les coups : deux policiers municipaux et trois gendarmes sont ainsi considérés

comme des victimes. Il devra répondre des injures proférées, des outrages et des menaces en récidive puisque cet homme a déjà été condamné pour des menaces de mort.

Lire aussi

### À Yvetot, un train de voyageurs percute une voiture sur les voies

### Quand la Maison du parc régional des boucles de la Seine normande mène une rénovation exemplaire

### Pays de Caux : des colorants déversés pour tracer l'eau dans la vallée de la Durdent

### A lire aussi



### Que faire pendant les vacances dans l'Eure ? La sélection de la rédaction